

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **22**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **26/03/2019**

Date d'affichage : **26/03/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 2 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 2 AVRIL à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON, 1^{er} Adjoint,

PRESENTS : Marc Etienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Patricia BERENGUIER à Eric MASSON / Pascal CORDÉ à Anthony GIRAUD / Sébastien MACREZ à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jeanne LAURITO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier Principal.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe « immeubles de rapport » de la commune dressé par le Trésorier Principal de Grimaud.

La page 22 présente les résultats budgétaires de l'exercice 2018 :

Investissement	:	- 1 471 697,30 € (déficit)
Fonctionnement	:	+ 233 956,59 € (excédent)
Soit un déficit total de 1 237 740,71 €		

La page 23 présente les résultats à la clôture de l'exercice 2018, c'est-à-dire intégrant les résultats de l'exercice précédent :

CM 02 AVRIL 2019

N° 2019/048

COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Investissement : - 1 598 878,55 € (déficit)
 Fonctionnement : + 233 956,59 € (excédent)
 Soit un déficit total de 1 364 921,96 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces résultats, conformes au compte administratif 2018.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes concordent et sont conformes au compte administratif 2018, soit :

Investissement : - 1 598 878,55 € (déficit)
 Fonctionnement : + 233 956,59 € (excédent)
 Soit un déficit total de 1 364 921,96 €

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe « immeubles de rapport » de la commune dressé par le Trésorier Principal de Grimaud, dont les résultats sont conformes au compte administratif.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 23 POUR - 2 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ - Anthony GIRAUD) - **4 CONTRE** (Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI).

Le Maire,

Marc Étienne LANSARE

